

Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-12-11-8 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Budget primitif 2026 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 5 décembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Bilu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Madame Karine Pégon, Madame Virginie Safe, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Bechec donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Thérèse-Marie Ramaroson.

Secrétaire de séance :

Monsieur Didier Quint

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc et le projet de construction du groupe scolaire Roland Leroy répondent à de lourds investissements et qui s'étaleront sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP.

Il est proposé de voter les modifications des AP/CP en lien avec le budget primitif 2026 du budget principal de la ville.

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations prises de 2019 à 2024 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces programmes d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiements 2026 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,

- Que les crédits de paiement 2026 sont en lien avec l'adoption du budget primitif 2026 de la Ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 comme indiquées dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n° 201901)

Dépenses

Libellé opérations	Montant total	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026
Projet place	450 997,40 €	122 437,40 €	315 000,00 €	13 560,00 €
Ingénierie	27 808,40 €	27 808,40 €		0,00 €
Liaisons	299 961,04 €	299 961,04 €		0,00 €
Réaménagement place marché	924 566,73 €	924 566,73 €		0,00 €
Projet Maison du citoyen	3 205 345,39 €	241 078,89 €	960 000,00 €	2 004 266,50 €
Projet Médiathèque	11 915 842,74 €	10 922 806,97 €	915 500,00 €	77 535,77 €
Conservatoire de musique	807 103,50 €	7 968,00 €	240 000,00 €	559 135,50 €
Projet commercial	307 833,50 €	307 833,50 €		0,00 €
Sorano	7 406 306,38 €	7 406 306,38 €		0,00 €
Total AP NPNRU	25 345 765,08 €	20 260 767,31 €	2 430 500,00 €	2 654 497,77 €

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Emprunt (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €		
Projet Place	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liaison Interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €		
Projet Marché	539 642,92 €	539 642,92 €		
Projet Maison du Citoyen	756 989,63 €	0,00 €	0,00 €	756 989,63 €
Projet Médiathèque	5 576 780,38 €	4 194 787,38 €	1 381 993,00 €	0,00 €
Projet conservatoire de musique	188 298,00 €	0,00 €	0,00 €	188 298,00 €
Projet Immo Commercial	536,40 €	536,40 €	0,00 €	0,00 €
Projet SORANO	8 683 808,32 €	8 683 808,32 €	0,00 €	0,00 €
Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 329 889,20 €	2 224 688,61 €	0,00 €	105 200,59 €
Projet mémoire de quartier	40 000,00 €	35 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	4 454 820,23 €			
TOTAL AP PROJET NPNRU	25 345 765,08 €	18 453 463,63 €	1 386 993,00 €	1 050 488,22 €

**Autorisation de programme CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE SEMARD
(AP n° 202101)**

Dépenses

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Construction du Groupe scolaire Roland Leroy	18 055 037,83 €	16 044 692,58 €	1 880 000,00 €	130 345,25 €

Recettes

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2025	CP 2026
Construction du Groupe scolaire Roland Leroy	9 475 999,95 €	4 526 261,81 €	3 087 908,14 €	1 861 830,60 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	8 579 037,28 €			
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE	18 055 037,83 €	4 526 261,81 €	3 087 908,14 €	1 861 830,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Monsieur Didier Quint

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 12/12/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20251211-lmc140920-DE-1-1

Affiché ou notifié le 15 décembre 2025